

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 MARS 2019

Le jeudi 21 mars deux mil dix-neuf, convocation est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion ordinaire prévue le mercredi 27 mars deux mil dix-neuf à 19h00.

Le mercredi 27 mars deux mil dix-neuf, à 19h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de René Gibault, Maire.

Etaient présents : M^{mes} et MM. : Christine Baulouet-Chaintré, Marcel Bell, Andrée Blaison, Karine Dribault, Jean-Louis Durand, Anne Gatard-Braconnier, René Gibault, Patrick Herault, Bernard Jean, Patrice Lalande, Francine Maringues, Catherine Marot, Christine Palomba, Alain Portron, Francis Rogeon, Alain Sèvre, Karine Vadier-Chauvineau Gérard Van-Praët.

Absents représentés : M^{mes} et M. : Myriam Balestrat (*Alain Sèvre*), Annick Bernardeau (*Andrée Blaison*), Karine Hécho-Hamard (*Francine Maringues*), Jean-Louis Ledoux (*Patrice Lalande*).

Absents excusés : Madame Claudine Vaillant.

Madame Karine Vadier-Chauvineau est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

Approbation du Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal du Jeudi 31 janvier 2019

Monsieur le Maire, après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 31 janvier 2019, demande s'il y a des remarques ou des questions.

En l'absence de remarque et de question, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Présentation générale du Budget
--

Monsieur René Gibault donne lecture du contexte général de la collectivité qui se résume ainsi :

1) Contexte général

La commune de Lusignan compte 2 696 habitants, la population est stable avec toutefois une légère augmentation.

L'année budgétaire 2018 montre encore beaucoup de calages liés à la fusion de la Communauté de Communes du Pays Mélusin avec Grand Poitiers Communauté Urbaine (remboursement de sommes engagées par la commune par exemple le remboursement des emprunts transférés).

La baisse des dotations de l'État (chapitre 74) sur l'exercice s'élève à - 61 326.77 €, essentiellement sur l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Rurale du fait en grande partie de l'augmentation de notre potentiel financier par habitant :

Potentiel financier par habitant			
2017	2018	Ecart	
723,72	1 000,69	276,97	38,3%

C'est depuis 2013 que les dotations de l'État baissent ; en effet le bloc DGF en 2013 s'élevait à 576 718 € pour un montant estimatif 2019 ramené à 426 968 €. C'est un moins perçu de 149 750 € pour les recettes de fonctionnement. La Loi NOTRe a amplifié ce mouvement de baisse des dotations à compter de 2016.

2) Le Compte Administratif :

La Section de Fonctionnement montre une dépense totale en 2017 de 2 217 044.40 € et en 2018 une dépense totale de 2 175 846.53 € soit une baisse de 41 197.87 € (1.9%).

Les recettes en 2017 s'élèvent à 2 444 211.57 € alors qu'en 2018 elles s'élèvent à 2 345 693.78 € soit - 98 517.79 (4%).

Le bilan de cette section montre un tassement du résultat de l'exercice qui passe de 227 167.17 € en 2017 à 169 847.25 € en 2018 soit - 57 319.92 € (25%).

Sur ce même exercice, la contribution du SIVOS du Pays Méluin a augmenté de 7 526.64 € pour s'élever à 493 397.64 € (+1.5%).

Pour rappel, l'attribution de compensation de Grand Poitiers Communauté Urbaine versée à la commune s'élève à 136 454.00 €.

La Section d'Investissement montre une dépense totale de 614 098.70 € et une recette totale de 570 033.73 € soit un résultat déficitaire de 44 064.97 €.

Pour rappel, le Budget Primitif 2018 indique un excédent budgétaire de 54 605.45, il sera donc inscrit sur le Budget Primitif 2019 en excédent d'investissement de la différence soit 10 540.48 €.

En annexe la fiche investissement 2018.

Dans le cadre de la fusion avec Grand Poitiers et le transfert de compétence voirie, le transfert de dette s'est achevé sur l'exercice 2018.

La commune est donc passée d'un capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 de 2 881 576.66 € à un capital restant dû au 1^{er} janvier 2019 à 1 832 219.85 € soit un endettement de 679.61 € / habitant.

3) Le budget 2019

L'estimation des dotations de l'État pour l'exercice 2019 montre une nouvelle baisse pour un montant de 41 207.00 € ainsi qu'une baisse du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour un montant de 8 552.00 € ; soit une baisse totale de 49 758.00 €.

Nous devons donc retrouver des recettes de fonctionnement entre autres sur nos bâtiments prochainement remis à la location : Maison 3, rue de Chypre, maison rue Notre-Dame, maison rue Enjambes, ancienne perception qui à terme pourront créer une recette estimée à 35 000 .00 €.

Ces locaux feront pour certains l'objet de travaux sur l'exercice.

4) Les taxes locales

L'augmentation des taux d'imposition est bloquée depuis l'année 2016, la moyenne sur le mandat (sur six ans) s'établit à 0.17 % par an.

Les taux sont en deçà des moyennes départementales, hormis sur la Taxe sur le Foncier Non Bâti qui représente pour la commune un montant de 61 000.00 € sur un montant total de taxes de 1 022 619.00 €.

Pour mémoire, 1% de taxe rapporte à la commune un produit de 10 000.00 €.

Pour l'exercice 2019, l'estimation du produit des taxes locales pour la commune s'élève à 1 065 557.00 € soit une augmentation de 4.2 % (+ 42938.00 €).

5) Les effectifs de la commune

La commune compte 25 agents dont 1 apprenti en BEPA Aménagement Paysager.

Il est à noter que la commune emploie 6 agents affectés à la Résidence autonomie du Val de Vonne qui dépend du CCAS, celui-ci reverse à la commune la part emploi d'un montant de 183 000.00 €.

Cette situation augmente le taux de charge de personnel, il faut prendre en compte le retour du CCAS.

Examen et vote des Comptes Administratifs

Objet : Examen et vote du Compte Administratif : Commune de Lusignan pour l'exercice 2018

Monsieur le Maire transmet la présidence de la séance pour l'examen et le vote du Compte Administratif de l'exercice 2018 à Madame Francine Maringues, Adjointe au Maire, doyenne de l'assemblée.

Les comptes sont arrêtés comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévues	973 688.94
	Réalisées	614 098.70
	Reste à réaliser	56 500.00
Recettes	Prévues	973 688.94
	Réalisées	624 639.18
	Reste à réaliser	31 741.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévues	2 611 762.00
	Réalisées	2 175 846.53
Recettes	Prévues	2 611 762.00
	Réalisées	2 445 693.78

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :

Résultat exercice 2018 - 44 064.97

Résultats reportés + 54 605.45

Résultats cumulés au 31.12.2018 + 10 540.48

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2018 + 169 847.25

Résultats reportés + 100 000.00

Résultats cumulés au 31.12.2018 + 269 847.25

Après la sortie de séance de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte Administratif de l'exercice 2018 à main levée.

Objet : Examen et vote du Compte Administratif :

Service Lotissement Lusignan pour l'exercice 2018

Monsieur le Maire transmet la présidence de la séance pour le vote du Compte Administratif à Madame Francine Maringues, Adjointe au Maire, doyenne de l'assemblée.

Les comptes sont arrêtés comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévues	152 449.48
	Réalisées	128 973.17
Recettes	Prévues	152 449.48
	Réalisées	152 449.02

Fonctionnement

Dépenses	Prévues	336 341.36
	Réalisées	336 341.36
Recettes	Prévues	336 341.36
	Réalisées	128 973.17

Résultat de clôture de l'exercice cumulés au 31.12.2018

Investissement : + 23 475.85

Fonctionnement : - 207 368.19

Après la sortie de séance de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte Administratif de l'exercice 2018 à main levée.

**Examen et vote du Compte de Gestion pour l'exercice 2018
Budget Principal Commune de Lusignan**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Le Directeur Régional des Finances Publiques et le Comptable du Trésor visent et certifient que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal après délibération vote à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte de Gestion de l'exercice 2018, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**Examen et vote du Compte de Gestion pour l'exercice 2018
Service Lotissement Lusignan**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Le Directeur Régional des Finances Publiques et le Comptable du Trésor visent et certifient que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal après délibération vote à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte de Gestion de l'exercice 2018, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Affectation des résultats 2018

Affectation des résultats 2018 budget principal commune

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation des résultats 2018 comme suit :

	Résultat affecté 2017	Virement à la SI	Résultat 2018	Restes à réaliser 2018	Résultat à affecter
Investissement	+54 605.45		- 44 064.97	D : 56 508.00 R : 31 741.00	+ 10 540.48
Fonctionnement	227 167.17	127 167.17	169 847.25		269 847.25

Cpte 001	10 540.48 €	Excédent d'investissement reporté
Cpte 1068	100 000.00 €	Excédent de fonctionnement capitalisé
Cpte 002	169 847.25 €	Excédent de fonctionnement reporté

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation des résultats de la Commune de Lusignan pour l'exercice 2018.

Affectation des résultats 2018 Budget Lotissement

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation des résultats 2018 à (XX voix contre et XX voix pour) comme suit :

	Résultat affecté 2016	Virement à la SI	Résultat 2017	RAR 2017	Résultat à affecter
Investissement	+ 23 475.85		0		23 475.85
Fonctionnement	-207 368.19		0		-207 368.19

Cpte 002 - 207 368.19 € Déficit de fonctionnement reporté
Cpte 001 + 23 475.85 € Excédent d'investissement reporté

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation des résultats de la Commune de Lusignan pour l'exercice 2018.

Vote des taux des trois taxes

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour l'année 2019 compte tenu des besoins de la commune, il propose donc de reconduire les taux suivants pour l'année 2019 :

Taxe d'habitation :	16.71 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	21.10 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	50.57 %

Le produit attendu est donc défini comme suit :

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2018	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante	Variation des taux / 2018	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation des produits / 2018
Taxe d'habitation	3 023 000.00	5.283 %	16.71 %	0.000 %	505 143.00	5.283 %
TFPB	2 360 000.00	4.032 %	21.10 %	0.000 %	497 960.00	4.032 %
TFPNB	123 500.00	2.159 %	50.57 %	0.000 %	62 454.00	2.159 %
CFE		0.000 %		0.000 %		0.000 %
TOTAL	5 506.500.00	4.672 %			1 065 557.00	4.508 %

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'adopter les taux des trois taxes locales telles que présentées ci-dessus.

Présentation et vote du Budget Primitif 2019 - Budget Principal Commune

Monsieur le Maire présente le budget comme suit :

**BUDGET PRIMITIF 2019
COMMUNE**

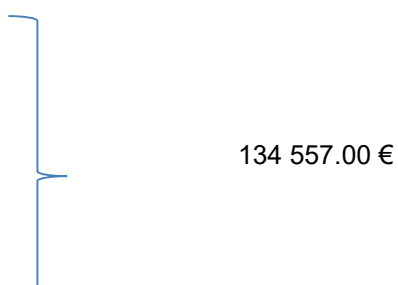
Vue d'ensemble du Fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2019		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses de fonctionnement	2 522 713.59		2 522 713.59
011 - Charges à caractère général	371 540.00		371 540.00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	120 700,00		120 700,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	164 000.00		164 000.00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	64 340.00		64 340.00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	22 500,00		22 500,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 005 000 .00		1 005 000.00
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	70 200.00		70 200.00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	19 300,00		19 300,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	915 500.00		915 500.00
014 – Atténuation de produits	15 633.34		15 633.34
65 - Autres charges de gestion courante	773 233.67		773 233.67
66 - Charges financières	47 300.00		47 300.00
Total dépenses réelles	2 212 707.01		2 212 707.01
Total dépenses d'ordre	310 006.58		310 006.58
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2019		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes de fonctionnement	2 522 713.59		2 522 713.59
70 - Produits des services, domaine et ventes divers	259 200.00		259 200.00
73 - Impôts et taxes	1 406 185.00		1 406 185.00
74 - Dotations, subventions et participations	567 181.34		567 181.34
75 - Autres produits de gestion courante	45 300.00		45 300,00
77 - Produits exceptionnels	25 000.00		25 000,00
013 - Atténuations de charges	10 000.00		10 000.00
002 – Excédent de fonctionnement reporté	169 847.25		169 847.25
Total recettes réelles	2 482 713.59		2 482 713.59
Total recettes d'ordre	40 000,00		40 000,00

Vue d'ensemble de l'Investissement			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2019		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses d'investissement	1 067 071.91	56 500.00	1 123 571.91
001 - Déficit d'investissement reporté			
16 - Emprunts et dettes assimilés	277 000.00		277 000.00
20 - Immobilisations incorporelles	10 400.00		10 400.00
21 - Immobilisations corporelles	100 561.91	46 500.00	147 061.91
Total dépenses réelles hors opérations	387 961.91	46 500.00	434 461.91
0034 – Aménagement du nouveau cimetière	7 745.00		7 745.00
0060 – Aménagement du centre historique		10 000.00	10 000.00
0061 – Restauration de l'église	50 000.00		50 000.00
0062 – Aménagement des douves	441 000.00		441 000.00
0063 – Travaux sur bâtiments communaux	134 557.00		134 557.00
Total dépenses opérations d'investissements	633 302.00	10 000.00	643 302.00
Total dépenses d'ordre	45 808.00		45 808.00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2019		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes d'investissement	1 091 830.91	31 741.00	1 123 571.91
001 Excédent d'investissement reporté	10 540.48		10 540.48
10 - Dotations, fonds divers et réserves	159 000.00		159 000.00
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 000.00		1 000.00
27 - Autres immobilisations financières	23 475.85		23 475.85
Total recettes réelles hors opérations	194 016.33		194 016.33
0034 – Aménagement du nouveau cimetière		15 741.00	15 741.00
0060 – Aménagement du centre historique			
0061 – Restauration de l'église	32 000.00	16 000.00	48 000.00
0062 – Aménagement des douves	441 000.00		441 000.00
0063 – Travaux sur bâtiments communaux	109 000.00		109 000.00
Total recettes opérations d'investissements	582 000.00	31 741.00	613 741.00
Total recettes d'ordre	315 814.58		315 814.58

Monsieur le Maire précise que le Budget d'Investissement présenté ci-dessus prévoit les investissements suivants pour l'année 2019 :

- **Site de Vauchiron** : Acquisition de deux POD's 24 228.00 €
 - Acquisition camion 16 211.00 €

 - Travaux gendarmerie T2
 - Remise en état maison rue Notre Dame
 - Remise en état maison rue de Chypre
 - Travaux ancienne perception
 - Toiture bibliothèque / porte d'entrée
 - Toiture salle Souché (temple)
 - Toiture maison à côté de la mairie
 - Toiture 2^{ème} partie maison Vauchiron
 - Toiture maison Petite rue Saint Louis
- 

134 557.00 €

➤ **Projet d'aménagement des douves**

Plan de financement prévisionnel 2019 :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux (estimation sommaire)	213 000.00 €	État	
Mise en lumière	25 000.00 €	DETR 30 %	110 250.00 €
Façade bâti médiéval (Étalement et mise en sécurité)	93 500.00 €	FSIL/DSIL 30%	110 250.00 €
Maitrise d'œuvre R&C Archi	19 000.00 €		
Économiste	5 500.00 €	Département	
Archéologie préventive (Estimation)	10 000.00 €	Activ volet 4 (20%)	73 500.00 €
Frais de consultation	1 500.00 €	Autofinancement (20%)	74 658.36 €
TOTAL HT	367 500.00 €	TOTAL HT	368 658.36 €
TVA	73 500.00 €	FCTVA	72 341.64 €
TOTAL TTC	441 000.00 €	TOTAL TTC	441 000.00 €

Programme 2019 de travaux sur bâtiments communaux

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de procéder à une deuxième tranche de restauration sur plusieurs bâtiments communaux.

- 1) Toiture du bâtiment annexe du temple
- 2) Toiture partie basse du moulin de Vauchiron
- 3) Toiture maison annexe mairie
- 4) Toiture local communal Petite rue Saint Louis
- 5) Toiture bibliothèque municipale
- 6) Travaux de réhabilitation de l'ancienne perception
- 7) Travaux de réhabilitation de la gendarmerie
- 8) Travaux de réhabilitation de la maison 3, rue de Chypre
- 9) Travaux d'équipement en eau et électricité des halles
- 10) Reprise d'une partie de la toiture de l'église Notre Dame et saint Junien

Monsieur le Maire présente les devis et le plan de financement prévisionnel de cette opération :

DEPENSES		RECETTES	
1) Annexe temple	6 070.87 €	Département de la Vienne	
2) Moulin de Vauchiron	5 016.50 €		
3) Annexe mairie	18 162.00 €	Activ (volet 3)	45 400.00 €
4) Local Petite rue Saint Louis	4 406.63 €		
5) Toiture bibliothèque	4 775.40 €		
6) Ancienne perception	9 884.80 €		
7) Réhabilitation gendarmerie	24 694.90 €		
8) Maison 3, rue de Chypre	3 555.50 €		
9) Equipement des Halles	1 783.22 €		
10) Reprise partie de toiture église	1 697.40 €		
		Autofinancement (43%)	34 546.22 €
TOTAL HT	79 946.22 €	TOTAL HT	79 946.22 €

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2019, section de fonctionnement et section d'investissement telles que présentées ci-dessus à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vote du Budget Primitif 2019 - Service Lotissement

Monsieur le Maire présente le budget comme suit :

SERVICE ANNEXE LOTISSEMENT DE LA PLAINE			
BP 2019			
Vue d'ensemble du Fonctionnement			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2019		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses de fonctionnement	336 341.36		336 341.36
011 - Charges à caractère général			
66 - Charges financières			
002 - Déficit de fonctionnement reporté	207 368.19		207 368.19
Total dépenses réelles	207 368.19		207 368.19
Total dépenses d'ordre	128 973.17		128 973.17
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2019		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes de fonctionnement	336 341.36		336 341.36
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	48 311.63		48 311.63
77 - Produits exceptionnels	159 056.56		159 056.56
Total recettes réelles	207 368.19		207 368.19
Total recettes d'ordre	128 973.17		128 973.17
Vue d'ensemble de l'Investissement			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2019		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses d'investissement	152 449.02		152 449.02
16 - Emprunts et dettes assimilés	23 475.85		23 475.85
Total dépenses réelles hors opérations	23 475.85		23 475.85
Total dépenses d'ordre	128 973.17		128 973.17
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2019		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes d'investissement	152 449.02		152 449.02
001 - Excédent d'investissement reporté	23 475.85		23 475.85
16 - Emprunts et dettes assimilés			
Total recettes réelles hors opérations	23 475.85		23 475.85
Total recettes d'ordre	128 973.17		128 973.17

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2019, section de fonctionnement et section d'investissement telles que présentées ci-dessus à l'unanimité des membres présents et représentés.

Programme 2019 de travaux sur bâtiments communaux

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de procéder à une deuxième tranche de restauration sur plusieurs bâtiments communaux, il présente les devis suivants :

- 1) Toiture du bâtiment annexe du temple :
 - SAS Guyoumard Thiollet Montant HT : 6 070.87 € – Montant TTC 7 285.04 €
- 2) Toiture partie basse du moulin de Vauchiron
 - SAS Guyoumard Thiollet Montant HT : 5 016.50 € – Montant TTC 5 809.49 €
- 3) Toiture maison annexe mairie
 - Entreprise Gauvrit Serge Montant HT : 18 162.00 € – Montant TTC 21 794.40 €
- 4) Toiture local communal Petite rue Saint Louis
 - Entreprise Octeau Didier Montant HT : 4 406.63 € – Montant TTC 5 287.96 €
- 5) Toiture bibliothèque municipale
 - Entreprise Octeau Didier Montant HT : 4 775.40 € – Montant TTC 5 730.48 €
- 6) Travaux de réhabilitation de l'ancienne perception
 - Entreprise Thierry Saulnier Montant HT : 6 636.00 € – Montant TTC 7 963.20 €
 - Entreprise Gauvrit Serge Montant HT : 1 223.80 € – Montant TTC 1 468.56 €
 - Entreprise Geffard électricité Montant HT : 1 924.00 € – Montant TTC 2 308.80 €
- 7) Travaux de réhabilitation de la gendarmerie
 - Entreprise API (alarme) Montant HT : 2 494.00 € – Montant TTC 2 992.80 €
 - Entreprise Patrick Brault Montant HT : 1 547.90 € – Montant TTC 1 857.48 €
 - Entreprise Guillaume Jouneau Montant HT : 15 818.00 € – Montant TTC 18 981.60 €
 - SVJ Paysage Montant HT : 4 835.00 € – Montant TTC 5 802.00 €
- 8) Travaux de réhabilitation de la maison 3, rue de Chypre
 - Entreprise Serge Gauvrit Montant HT : 2 301.50 € – Montant TTC 2 531.65 €
 - Entreprise Geffard électricité Montant HT : 1 254.00 € – Montant TTC 1 379.40 €
- 9) Travaux d'équipement en eau et électricité des halles
 - SRD Montant HT : 1 011.07 € – Montant TTC 1 213.28 €
 - Eaux de Vienne SIVEER Montant HT : 772.15 € – Montant TTC : 926.58 €
- 10) Reprise d'une partie de la toiture de l'église Notre Dame et saint Junien
 - SAS Guyoumard Thiollet Montant HT : 1 697.40 € – Montant TTC 2 036.88 €

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel de cette opération :

DEPENSES		RECETTES	
1) Annexe temple	6 070.87 €	Département de la Vienne	
2) Moulin de Vauchiron	5 016.50 €		
3) Annexe mairie	18 162.00 €	Activ (volet 3)	45 400.00 €
4) Local Petite rue Saint Louis	4 406.63 €		
5) Toiture bibliothèque	4 775.40 €		
6) Ancienne perception	9 783.80 €		
7) Réhabilitation gendarmerie	24 694.90 €		
8) Maison 3, rue de Chypre	3 555.50 €		
9) Equipement des Halles	1 783.22 €		
10) Reprise partie de toiture église	1 697.40 €		
		Autofinancement (43%)	34 546.22 €
TOTAL HT	79 946.22 €	TOTAL HT	79 946.22 €

A ce titre, il propose de faire une demande de subvention aux services du Département de la Vienne au titre d'ACTIV volet 3 pour un montant de 45 400.00 €.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés valide ce programme ainsi que les devis présentés.

Monsieur le Maire est autorisé à présenter la demande de subvention au Département de la Vienne afin de mener à bien ce projet.

Monsieur le Maire indique que le Département est resté un partenaire privilégié des communes en matière de soutien financier.

Auparavant, la Région soutenait l'investissement local, plus maintenant.

Monsieur Jean-Louis Durand rappelle qu'il se manifeste dans le pays un mouvement d'agressivité contre l'État ; cela rejoint nos revendications au regard des baisses de dotations dans les communes rurales.

A Lusignan on entend bien ces doléances ; l'exemple du CICE versé aux grandes entreprises qui licencient, alors que le tissu des PME a toujours autant de mal et manque de soutien.

Nous payons aujourd'hui des politiques de choix, jamais autant de dividendes ont été distribués aux actionnaires.

Monsieur René Gibault ajoute que les communes rurales sont les parents pauvres des collectivités, du fait de l'application de la Loi NOTRe.

Les neuf maires de l'ancienne communauté de communes du Pays Mélusin se rencontrent régulièrement et font ensemble le même constat, il est nécessaire de rester unis dans ces périodes difficiles.

Renouvellement du bail de la caserne de gendarmerie

Le bail de location de la caserne de gendarmerie a été établi pour une durée de neuf ans à compter du 15 mars 2010.

A ce titre il y a lieu de procéder à son renouvellement pour une durée de NEUF (9) années à compter du 15 mars 2019 pour se terminer le 14 mars 2028.

Il est proposé de maintenir la valeur locative annuelle à onze mille deux cent vingt et un Euros (11 221 €).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter cette proposition de renouvellement de bail et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afin de mener à bien ce renouvellement.

Destinations des coupes de bois - exercice 2019

Madame Andrée Blaison et Monsieur Bernard Jean, Adjoints au Maire, donnent lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office national des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans la forêt communale du Grand Parc relevant du régime forestier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

1 - Approuve l'inscription à l'état d'assiette en 2019 des coupes prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous (coupes réglées) :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
Fc de Lusignan	10	14ha49	Amélioration	vente
Fc de Lusignan	7	5ha32	Amélioration	vente
Fc de Lusignan	3	6ha69	Irrégulière	vente

et / ou éventuellement

confirme l'inscription à l'état d'assiette en 2019 des coupes :

- bien que non prévues comme telles dans le document d'aménagement
- ou en l'absence d'un document d'aménagement

mais à opérer cette année pour des raisons sylvicoles et désignées dans le tableau ci-dessous (coupes non réglées) :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
Fc de Lusignan	Forêt	50 ha	Produits accidentels Chablis	Délivrance

2 - choisit leur destination dans le tableau ci-dessus entre :

- **vente** à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent (en fonction des propositions reçues, le Conseil municipal se prononcera ultérieurement sur le mode de mise en marché des bois).

- **délivrance** (pour les besoins de la collectivité ou pour "partage en nature sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leur besoins ruraux ou domestiques, sous réserve de la possibilité, pour ces bénéficiaires, de ne vendre que les bois de chauffage qui leur ont été délivrés en nature" (art. L.241-17 du Code forestier)).

3 - uniquement en cas d'affouage, soit de délivrance d'une ou plusieurs coupes au bénéfice des habitants de la commune, précise entre autre :

- que l'exploitation de la coupe sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de trois habitants solvables, à savoir :

- M. ou Mme ...JEAN Bernard
- M. ou Mme ...BLAISON Andrée
- M. ou Mme ...GIBault René

soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L.318-12 du Code forestier,

- que le délai d'exploitation est fixé au : 30 novembre 2020 à compter de la remise du permis d'exploiter pour la délivrance. Passé ce délai, les affouagistes n'ayant pas terminé l'exploitation de leur lot seront considérés comme y ayant renoncé.

et autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette opération.

Mise à bail des locaux de l'ancienne trésorerie situés au 8, rue Carnot

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de louer en plusieurs zones les locaux de l'ancienne trésorerie, propriété communale.

A ce titre deux demandes ont été transmises :

- L'entreprise ASENI – SARL (externalisation de services payés) location de deux bureaux pour 46 M2.
Proposition de loyer 450.00 € HT
Provision pour charges 100.00 € HT (50 € HT du 15 avril au 30 octobre 2019)
Début de location (prévisionnel selon avancement des travaux 15 avril 2019)
- Cabinet de psychologie : Madame Pascale Séjourné ; location d'un bureau et d'une salle d'attente pour 26M2 + sanitaires
Proposition de loyer : 250.00 € HT
Provision pour charges 50.00 € HT
Début de location (prévisionnel selon avancement des travaux 15 avril 2019)

Les charges comprennent l'eau, l'électricité et le chauffage.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide ces projets de locations et le Maire est autorisé à signer les baux correspondants.

Gestion de personnel

Objet : Emploi saisonnier : Surveillant de baignade

Monsieur le Maire rappelle que la baignade de la base de loisirs de Vauchiron est surveillée durant la période estivale.

A ce titre il est nécessaire de recruter un agent contractuel, Opérateur des APS 35/35^{ème}, du jeudi 27 juin 2019 au samedi 31 août 2019 inclus.

Il sera fait mention de la présente délibération dans son contrat de travail.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve les termes de la présente délibération et autorise le Maire à intervenir.

Objet : Emplois saisonniers : Fonctionnement du camping de Vauchiron saison estivale 2019

Monsieur le Maire rappelle que le camping municipal de Vauchiron est ouvert du vendredi 12 avril 2019 au 30 septembre 2019 pour la période estivale.

A ce titre il est nécessaire de recruter deux agents contractuels, Adjoint Technique 35/35^{ème}, du lundi 1^{er} avril 2019 au lundi 30 septembre 2019 inclus.

Le Centre de Gestion de la Vienne est chargé d'employer ces deux agents qui seront mis à disposition de la commune.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve les termes de la présente délibération et autorise le Maire à intervenir.

Objet : Ouverture de poste

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réorganisation des services suite à un départ à la retraite à la Résidence Autonomie du Val de Vonne, il y a lieu de procéder à l'ouverture d'un poste d'Adjoint Technique à temps plein 35/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2019.

Il sera fait conformément à la réglementation une déclaration de vacance de ce poste avant recrutement et nomination de l'agent.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toute convention de mise à disposition concernant ces postes pour pallier temporairement au manque d'effectif.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve les termes de la présente délibération et autorise le Maire à intervenir.

Questions diverses

Madame Christine Baulouet-Chaintré remercie les membres du Conseil Municipal qui ont participé à l'installation et au déroulement du repas du CCAS du 17 mars. Elle a eu que des retours positifs sur cette manifestation.

Madame Baulouet-Chaintré informe les membres du Conseil Municipal qu'ils sont invités à la restitution des ateliers slam-poésie le vendredi 12 avril à 18h30 à l'Espace 5.

Madame Karine Dribault rappelle que la réunion de préparation de la journée citoyenne aura lieu le mardi 2 avril à 20h00 en mairie.

Monsieur Alain Portron indique que fréquemment des engins motorisés circulent dans la forêt du Grand Parc malgré les interdictions. Monsieur le Maire prend acte.

Monsieur Patrice Lalande renouvelle sa demande de la liste des compétences de la commune. Monsieur René Gibault indique que les statuts de Grand Poitiers Communauté Urbaine ont été transmis, ces statuts précisent les compétences de l'intercommunalité, tout le reste c'est la commune qui en a la charge : chemins ruraux, forêt communale, gestion des bâtiments publics, les écoles dans le cadre du SIVOS, la sécurité des biens et des personnes, la police municipale, l'action sociale dans le cadre du CCAS, la gestion du site de Vauchiron, l'action culturelle et associative pour partie.

Monsieur Alain Sèvres demande si le positionnement des panneaux d'entrée de bourg a été revu. Monsieur Francis Rogeon indique que c'est en cours, il est nécessaire de prendre des arrêtés municipaux.

Madame Karine Vadier-Chauvineau indique qu'au collège il y a un problème de civisme des parents qui conduisent leurs enfants le matin en voiture.

Elle propose également qu'au prochain Conseil Municipal un point sur le SIVOS soit à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur René Gibault, Maire, lève la séance à 20h45.